## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® HY 956 EN

Numéro d'Enregistrement

**REACH** 

: 01-2120098765-38-0000

Produit Numéro d'enregistrement

Nom de la substance : Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-

propoxylated

No.-CE : 942-835-1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

: Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation

mélange

électrique

SE1: Formulation

SE2: Utilisation industrielle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ugtxkeg'Ej ko kg Adresse 7'Rnceg'f g'n)Gi nkug

99622"/"Uckpv"Vj kdcwn/f gu"Xki pgu

Htcpeg

Téléphone +55"3"86"52": : "44 Téléfax : +55"3"86"52": 9"6;

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: eqpvcevB ugtxkeg/ej ko kg0nt

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu H411: Toxique pour les organismes aquatiques, aquatique, Catégorie 2 entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

> Peut provoquer une allergie cutanée. H317 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC P305 + P351 + P338 + P310

LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas d'information disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Nom de la substance : Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-

propoxylated

No.-CE : 942-835-1

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and dipropoxylated	Non attribuée -	>= 90 - <= 100

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

: Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

contre l'incendie et

l'explosion

l'incendie.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Précautions pour le stockage

en commun

: Acides forts

Des bases fortes

Oxydants forts

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé Autres données

selon les prescriptions.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

: 8A, Matières dangereuses corrosives, combustibles

selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,51 mg/m3

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Date de révision: Version 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

propoxylated			
	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di- propoxylated		Eau douce	0,0041 mg/l
Remarques:	Facteurs d	l'Évaluation	
		Eau de mer	0,0004 mg/l
	Facteurs d	l'Évaluation	
		Station de traitement des eaux usées	4,3 mg/l
	Facteurs d	l'Évaluation	
		Sédiment d'eau douce	0,171 mg/kg
	Méthode d	le l'équilibre	
		Sédiment marin	0,0171 mg/kg
Méthode o		le l'équilibre	
	•	Sol	0,00317 mg/kg
Méthode d		le l'équilibre	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : caoutchouc butyle

délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de

perméabilité chimique.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pН env. 12 (20 °C)

Concentration: 500 g/l

Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : 152 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Inflammabilité (solide, gaz)

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Limite d'explosivité, inférieure

: 0,001 hPa (20 °C) Pression de vapeur

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1 - 1,05 g/cm3 (25 °C)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition

: > 200 °C

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat): 4 500 mg/kg

- Produit

Toxicité aiguë par inhalation

: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie

cutanée - Produit

: DL50 (Rat): > 2 150 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Espèce: Lapin **Evaluation: Irritant** 

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### **Produit:**

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: A un effet sensibilisant.

Remarques: A un effet sensibilisant.

Evaluation: Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules Génotoxicité in vitro

de mammifères

Espèce utilisée pour le test: Cellules d'ovaires de hamster

Méthode: OCDE ligne directrice 476

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Espèce utilisée pour le test: Cellules d'ovaires de hamster

chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Fertilité

Espèce: Rat, mâle et femelle

Souche: Wistar

Voie d'application: Ingestion

Dose: 100, 300 and 750 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: Mesuré 750 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: Mesuré 750 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

#### **Composants:**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Incidences sur le : Espèce: Rat, mâle et femelle

développement du fœtus Souche: Wistar

Voie d'application: Ingestion

Dose: 100, 300 and 750 milligramme par kilogramme Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: Mesuré 300 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: Mesuré 750 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale. Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Voies d'exposition: Ingestion Organes cibles: Reins

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé à des

concentrations de 300 mg/kg bw/jour.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 300

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 43 - 44 DaysMéthode: OCDE ligne directrice 422

Toxicité à dose répétée -

: Donnée non disponible

Evaluation

#### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): Mesuré >

4,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): Mesuré 48 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)):

Mesuré 4,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)):

Mesuré 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): 38 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL:

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Biodégradabilité : Inoculum: Boues domestique

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -2,42

octanol/eau

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

#### **Composants:**

Reaction mass of trientine and trientine, mono- and di-propoxylated:

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, **Evaluation** 

bioaccumulable et toxique (PBT)..

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA** 

14.1 Numéro ONU : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(PROPOXYLATED POLYAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

: 111

Etiquettes

: Miscellaneous

Instructions de

conditionnement (avion

964

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

cargo)

Instructions de

: 964

conditionnement (avion de

ligne)

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU : UN 3082

14.2 Désignation officielle : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

de transport de l'ONU

N.O.S.

(PROPOXYLATED POLYAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 9

14.4 Groupe d'emballage : 111 Etiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : oui

ΔDR

14.1 Numéro ONU : UN 3082

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE 14.2 Désignation officielle

de transport de l'ONU L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

: 9

(PROPOXYLATED POLYAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 111 14.4 Groupe d'emballage 9 Etiquettes

14.5 Dangers pour l'environnement Dangereux pour : oui

l'environnement

**RID** 

14.1 Numéro ONU : UN 3082

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE 14.2 Désignation officielle

de transport de l'ONU L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

: 9

(PROPOXYLATED POLYAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 111 . 9

Etiquettes 14.5 Dangers pour l'environnement Dangereux pour

l'environnement

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

**AICS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** : non déterminé

**ENCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**PICCS** : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**IECSC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TCSI** Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TSCA** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

#### **Inventaires**

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. Pour de plus amples informations, voir eSDS.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité

> ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature., L'information donnée est basée sur des expériences pratiques.

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

SE1	Formulation ou reconditionnement
SE2	Utilisation sur sites industriels

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

**SE1: Formulation** 1.1. Section titre

Titre succinct structuré

Formulation ou reconditionnement

Enviro	nnement	
CS1	Formulation de préparations	ERC2
Travail	leur	
CS2	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC2
CS3	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
CS4	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	PROC8b
CS5	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9

#### 1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)					
Quantité journalière par site	:	0,02 tonnes/jour			
Quantité annuelle par site	:	<= 4 tonnes/année			
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :	:	10			
Conditions et mesures liées à l'usi	Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées				
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées			
Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d			
Autres conditions affectant l'exposition environnementale					
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d			

## 1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 13.02.2017 20

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée < 8 hrs

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur Température <= 40 °C

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée < 8 hrs :

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées Palmes des deux mains (480 cm2)

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 13.02.2017 20

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Température : <= 40 °C

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée < 8 hrs

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur

<= 40 °C Température

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : < 8 hrs

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées Palmes des deux mains (480 cm2)

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur <= 40 °C Température

### Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

#### 1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

## 1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	2.387E-6mg/l (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	9.928E-5mg/kg de poids sec (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Eau de mer	2.386E-7mg/l (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Sédiment marin	9.928E-6mg/kg de poids sec (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées.	2.387E-5mg/l (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Sol	3.463E-5mg/kg de poids sec (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	0,01

### 1.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,827mg/m³	0,521

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

			(ECETOC TRA worker V3)	
Dermale	systémique	Long-terme	0,138mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,069
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	0,59

1.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

processas (cyrianes	recocció (cyntheco) pouvant procenter des possibilités à exposition (i 11004)					
Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR		
par inhalation	systémique	Long-terme	2,132mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	0,607		
Dermale	systémique	Long-terme	0,343mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,172		
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	0,779		

1.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

motaniano opocianosos (i ito cos)				
Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,523mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	0,434
Dermale	systémique	Long-terme	0,686mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,343
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	0,777

1.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,132mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	0,607
Dermale	systémique	Long-terme	0,343mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,172
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA	0,779



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARADUR® HY 956 EN** 

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

worker V3)

## 1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

SE2: Utilisation industrielle

2.1. Section titre

Titre succinct structuré Utilisation sur sites industriels

Enviro	Environnement				
CS1	Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères	ERC6d			
Travail	leur				
CS2	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7			
CS3	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	PROC8b			
CS4	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10			
CS5	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13			

#### 2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères (ERC6d)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)						
Quantité journalière par site	:	0,02 tonnes/jour				
Quantité annuelle par site	:	<= 4 tonnes/année				
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :	:	10				
Conditions et mesures liées à l'usi	Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées					
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées				
Type de SEEU Effluent de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées 2 000 m3/d				
"	itic	2 000 m3/d				

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version 20

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

#### 2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : < 8 hrs

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur

Température <= 40 °C

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

### 2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : < 8 hrs

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 13.02.2017 2.0

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température <= 40 °C

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

#### 2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

### Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : < 8 hrs

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

#### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

nhalation - efficacité minimale de 90 %

## Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

<= 40 °C Température

### Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

## 2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

## Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : < 8 hrs

### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

🕮 +33 (0) 164 308 922 🏈 www.Service-Chimie.fr +33 (0) 164 308 749 FI HSE@Service-Chimie.fr

Fiche de données de sécurité © 2017

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

#### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

#### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm2)

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur <= 40 °C Température

### Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

En cas d'exposition possible à des produits de dégradation, utiliser un appareil de protection respiratoire

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

#### 2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

## 2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères (ERC6d)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	2.387E-6mg/l (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	9.928E-5mg/kg de poids sec (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Eau de mer	2.386E-7mg/l (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Sédiment marin	9.928E-6mg/kg de poids sec (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées.	2.387E-5mg/l (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	< 0,01
Sol	3.463E-5mg/kg de poids sec (ECETOC TRA v2.0 Environnement)	0,01

#### 2.3.2. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARADUR® HY 956 EN**

Version Date de révision: 2.0 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	< 0,01
Dermale	systémique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	< 0,01
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	< 0,01

2.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

mountaine openiane of the conf					
Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR	
par inhalation	systémique	Long-terme	1,523mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	0,434	
Dermale	systémique	Long-terme	0,686mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,343	
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	0,777	

2.3.4. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,609mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	0,174
Dermale	systémique	Long-terme	1,372mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,686
voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	0,859

2.3.5. Exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,609mg/m³ (ECETOC TRA worker V3)	0,174
Dermale	systémique	Long-terme	0,686mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker V3)	0,343



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARADUR® HY 956 EN** 

Version 2.0

Date de révision: 13.02.2017

Numéro de la FDS: 400001009960

Date de dernière parution: 15.03.2016 Date de la première version publiée:

04.03.2016

voies combinées	systémique	Long-terme	(ECETOC TRA worker V3)	0,516
-----------------	------------	------------	---------------------------	-------

### 2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.